

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON

MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SA 123HOLDING ISF 2009

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax

04 72 12 10 00

SA 123HOLDING ISF 2009

Au capital de 74 650 881 euros

Siège social : 42 Avenue Raymond Poincaré

75016 PARIS

508 820 289 RCS PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

PRESTATIONS DE SERVICES D'EMISSION ET DE PLACEMENT, ASSISTANCE DANS LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES ET COMPTABLES AU BENEFICE DE 123HOLDING ISF 2009 AU BENEFICE DE 123HOLDING ISF 2009 - ASSISTANCE DANS LA REALISATION DES INVESTISSEMENTS, SUIVI DES INVESTISSEMENTS, VALORISATION ET REPORTING

123Venture réalisera des prestations de services de placement et d'émission au bénéfice de 123Holding ISF 2009. A ce titre, 123Venture réalisera notamment les prestations suivantes :

- assistance et conseil dans le cadre de l'étude et la mise en œuvre de la création d'123Holding ISF 2009 au regard du contexte règlementaire, en vue de l'émission d'actions par appel public à l'épargne. Cette prestation consistera notamment à assister 123Holding ISF 2009 dans la rédaction de toute la documentation nécessaire à l'obtention de l'agrément de l'AMF indispensable à tout appel public à l'épargne, à concevoir la stratégie d'investissement, à mettre en place les procédures de gestion et les procédures administratives, en faisant appel, pour atteindre cet objectif, à toutes les compétences internes d'123Venture ainsi qu'à des conseils en matière juridique et fiscale notamment ;
- le cas échéant, placement non garanti, auprès de clients d'123Venture, des actions émises par 123Holding ISF 2009 par appel public à l'épargne, étant précisé qu'à cet effet 123Venture pourra recourir aux services de prestataires tiers appartenant notamment à son réseau de distribution intervenant conformément aux lois et règlements applicables. Cette prestation consistera notamment à établir et diffuser la documentation commerciale (plaquettes, notices d'informations, création d'une plateforme d'accueil sur son site internet) afin de répondre aux demandes des personnes intéressées par la souscription des actions émises par 123Holding ISF 2009 ;
- le cas échéant, assistance et conseil dans les relations entre 123Holding ISF 2009 et les prestataires et intermédiaires intervenant dans le placement des actions émises par 123Holding ISF 2009 par appel public à l'épargne (conseillers en gestion de patrimoine, conseillers en investissement financier) mettant en relation les souscripteurs et 123Holding ISF 2009. Cette prestation consistera notamment en l'organisation et l'animation de réunions de formation et d'information sur le régime posé par l'article 885-0 V bis du Code général des impôts, sur l'opération d'appel public à l'épargne et sur les conditions et



modalités de souscription des actions émises par 123Holding ISF 2009, la mise en place d'un service d'assistance pour répondre à toutes les questions des souscripteurs potentiels et, plus généralement, à assurer la supervision et le renseignement dans le cadre de la "distribution" des actions émises par 123Holding ISF 2009 ;

- réception et transmission d'ordres de souscription des actions émises par 123Holding ISF 2009, par appel public à l'épargne, traitement, saisie et accomplissement des autres formalités liées à la réception et à l'enregistrement des bulletins de souscription ;
- suivi et mise à jour des listings de données propres à chaque actionnaire souscripteur, afin que 123Holding ISF 2009 dispose à tout moment des moyens d'envoyer un rapport de gestion et une convocation aux assemblées de la Société, ou de verser un dividende.

123Venture s'engage à apporter à 123Holding ISF 2009 son assistance dans la recherche, la sélection et la réalisation des investissements. A ce titre, 123Venture réalisera notamment les prestations suivantes :

- Le conseil en investissement, notamment (a) la recherche d'opportunités d'investissements dans des entreprises éligibles au dispositif de réduction d'ISF prévu par l'article 885-0 V bis du Code général des impôts (b) l'étude et l'analyse du risque et de la rentabilité de ces investissements, (c) le conseil sur le choix des investissements à réaliser dans de telles entreprises, (d) l'assistance dans la négociation et la rédaction de documents préparatoires à un investissement éventuel.
- La recherche et la prise de contact et la négociation de tous contrats susceptibles d'apporter à 123Venture des opportunités d'investissement correspondant aux critères d'investissement de 123Holding ISF 2009.
- La saisie sur le logiciel de suivi de la comptabilité titres et le suivi de cette comptabilité et reporting régulier.
- En dehors des participations détenues dans des Entreprises de Location, la tenue à jour des dossiers d'investissement et de suivi comprenant notamment, pour chaque investissement, la documentation juridique liée à la participation, les documents de reporting décrivant l'évolution de l'activité de la participation (tableaux de bords, comptes annuels), la prise de connaissance, la vérification et l'analyse des documents concernant les réunions de conseil d'administration ou de surveillance, ainsi que les documents relatifs aux assemblées (convocations, projets de résolution et



procès verbaux) et toute assistance en vue d'exercer les droits de vote de 123Holding ISF 2009 au sein des organes sociaux des sociétés concernées.

123Venture s'engage à conseiller et assister la Société dans le suivi de ses participations. A ce titre, 123Venture réalisera notamment les prestations suivantes :

- Le suivi des lignes de participations dans ces Entreprises, concernant la relation avec les dirigeants, la participation aux assemblées, 123Venture mettant à la disposition de 123Holding ISF 2009 ses compétences en la matière ;
- La valorisation périodique des participations détenues par la Société, en application des normes professionnelles de valorisation édictées par les associations professionnelles du capital investissement (AFIC, EVCA) ;
- L'établissement périodique d'un reporting destiné aux actionnaires de 123Holding ISF 2009, permettant à ceux-ci de suivre l'évolution de leur investissement en termes de composition du portefeuille, de risque et de performance.

123Venture s'engage à conseiller et assister la Société dans la réalisation de certaines tâches administratives. A ce titre, 123Venture réalisera notamment les prestations suivantes :

- La saisie et le suivi administratif et comptable (notamment dans le cadre de l'établissement des comptes sociaux), le suivi courant de la trésorerie et la relation avec l'expert comptable de 123Holding ISF 2009.
- L'assistance juridique notamment dans le suivi juridique de la vie sociale de 123Holding ISF 2009.
- Le cas échéant, l'assistance et le conseil dans les relations entre 123Holding ISF 2009 et les prestataires et intermédiaires intervenant dans le cadre de son activité (experts comptables, commissaires aux comptes, services fiscaux, assurances).
- La tenue des bases de données relatives aux investissements et aux souscripteurs.
- Compte tenu de l'envergure du projet de lancement de 123Holding ISF 2009 et de l'importance des investissements matériels et humains qu'il représente pour 123Venture, le Contrat de prestations de services, prend



effet rétroactivement lors de la création d'123Holding ISF 2009 et est conclu pour une période irrévocable de 6 années, sans aucune possibilité de résiliation anticipée sous peine pour le cocontractant concerné de devoir indemniser l'autre partie du préjudice subi par celle-ci jusqu'au terme contractuellement prévu, en ce compris la perte de gain, correspondant au chiffre d'affaires résultant de l'exécution du Contrat de prestations de services jusqu'à son terme. Le Contrat de prestations de services sera renouvelable ensuite annuellement par tacite reconduction à sa date anniversaire.

- 123Holding ISF 2009 supporte directement les frais qui lui sont facturés par des tiers (prestations comptables, commissariat aux comptes, conseil juridique, etc.).
- La rémunération due par 123Holding ISF 2009 à 123Venture au titre du Contrat de prestations de services se décompose en une commission de constitution et une commission de services annuelle.

Commission de constitution

- La commission de constitution représente 1,2 % HT du montant total du capital social de 123Holding ISF 2009 au 15 juin 2009, déduction faite des honoraires payées à des tiers au titre de la constitution de la société. Cette commission est payable en une seule fois dans les quinze jours de la réception de la facture correspondante, laquelle pourra être émise à compter du 15 juin 2009 dès que la trésorerie de 123Holding ISF 2009 permettra de l'acquitter.

Commission de services annuelle

- La commission de services annuelle s'élève à 3,75% HT de l'actif net de 123Holding ISF 2009 tel qu'il ressort de l'arrêté des comptes au 31 décembre de l'exercice précédent, déduction faite de la somme des actifs nets (établis à la même date) des Entreprises de Location.
- La commission de services est facturée par 123Venture à la 123Holding ISF 2009 et exigible par semestre : (i) pour le premier semestre de chaque exercice, l'arrêté des comptes de l'exercice précédent (étant entendu que par exception, pour le premier semestre du premier exercice, la commission de services sera payable en une seule fois dans les quinze jours de la réception de la facture correspondante, laquelle pourra être émise à compter du 15 juin 2009 dès que la trésorerie de 123Holding ISF 2009 permettra de l'acquitter, et (ii) pour le second semestre, à compter



du 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Concernant le premier semestre 2009, la commission de services sera calculée *prorata temporis*, en fonction du nombre de jours écoulés pour chaque augmentation de capital entre la date de réalisation et la fin du semestre, sur la base d'un semestre de 180 jours, à un taux de 1,875 % hors taxes de l'actif net de 123Holding ISF 2009, déduction faite des capitaux investis par 123Holding ISF 2009 dans les Entreprises de Location.

Concernant le second semestre 2009, la commission de services sera égale à 1,875 % hors taxes de l'actif net au 15 juin 2009 de 123Holding ISF 2009, déduction faite des capitaux investis par 123Holding ISF 2009 dans les Entreprises de Location.

Le montant des prestations facturées par 123Venture à la votre société s'élève à 1 747 225,11 euro Hors Taxes au titre des commissions de services.

Villeurbanne, le 30 mai 2011


P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CABINET ANCETTE & ASSOCIES

**SOCIETE D'EXPERTISE - COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES**
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE LA REGION DE LYON
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LYON

24, RUE EDOUARD AYNARD
69100 VILLEURBANNE



04 78 54 92 75

Fax 04 72 12 10 00

SA 123HOLDING ISF 2009

Au capital de 74 650 881 euros

Siège social : 42 Avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS
508 820 289 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA 123HOLDING ISF 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Pierre-Jérôme ANCETTE
MSTCF LYON
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Jérôme PLOQUIN
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 30 mai 2011


P.J. ANCETTE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entreprise : S.A. 123Holding ISF 2009 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 42 AV RAYMOND POINCARÉ 75016 PARIS Durée de l'exercice précédent* 14
 Numéro SIRET* 5 0 8 8 2 0 2 8 9 0 0 0 2 5 Néant

				Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 01</u>		N-1 <u>13 11 22 00 09</u>	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	74 650 921	CV	1 085 785	73 565 136	74 650 921
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	74 650 921	BK	1 085 785	73 565 136	74 650 921
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU			
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
Autres créances (3)		BZ	10 247	CA		10 247	142 000
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			22 630
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	3 500	CG		3 500	1 627
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	13 746	CK		13 746	166 257
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	74 664 668	IA	1 085 785	73 578 883	74 817 178

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :



EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		S.A. 123Holding ISF 2009		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.4.....6.50.....8.8.1.....)	DA	74 650 881	74 650 881	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	(1 745 183)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(2 955 162)	(1 745 183)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	69 950 536	72 905 698	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	485	124	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 867	237 078	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 538 995	1 674 278	
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EB				
TOTAL (IV)	EC	3 628 347	1 911 480		
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	73 578 883	74 817 178		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 628 347	237 202		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

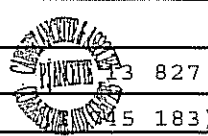
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
Désignation de l'entreprise : S.A. 123Holding TSF 2009						Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG		FI		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (I1)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 869 875	1 758 949
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	66	60
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	
			- dotations aux provisions				GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Autres charges (12)					GD			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	1 869 941	1 759 009
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GG	(1 869 941)	(1 759 009)
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL		
	Différences positives de change					GM		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN		
Total des produits financiers (V)						GO	563	13 827
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	563	13 827
	Intérêts et charges assimilés (6)					GQ	1 085 785	
	Différences négatives de change					GR		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS		
Total des charges financières (VI)						GT		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	1 085 785	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(1 085 222)	13 827
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(2 955 162)	15 183

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS informatique



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 73 578 882.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un déficit de 2 955 162.10- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société 123HOLDING ISF 2009 a effectué un transfert de son siège social sur l'exercice 2010.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 1999 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations financières

Principes d'évaluation

ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation repose sur une approche multicritères prenant en compte l'actif net comptable des sociétés ainsi que leurs perspectives de développement. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Evaluation des titres de participation

La société a pratiqué une provision de dépréciation à la clôture sur ses titres de participation suivants :

- CERES FINANCEMENT : 49 020€
- AGROFAB : 74 000€
- HOSPITALITY FINANCE : 90 000€
- APPRO MEDIA : 170 000€
- YTREZA : 17 486€
- SYSTEMES REFRIGERATION : 49 505€
- RUNTRUCK : 75 000€
- PIANOFI : 50 000€
- CONCRETE CONSTRUCTION : 96 154€
- EOLE 79 : 113 256€
- SAULZET II : 300 000€
- SOLAR MED I : 1 364€

Pour information, certains titres de participations ont réalisé une augmentation de valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice. Leur valorisation globale au 31 décembre 2010 :

- JARDINS D'ARCADIE : 2 725 000€
- ETHICOHM : 2 625 000€
- AFFILLYOG 2 : 2 500 248€

Droits d'option

La société a signé avec certains associés de filiales des contrats d'options d'achat au bénéfice de tiers pour certaines de ses participations.

Ces options d'achat ont fait l'objet de primes encaissées moyennant un total d'environ 3 539 K€, enregistrées au passif du bilan.

Les modalités de mise en œuvre de ces options sont définies contractuellement, avec les tiers concernés pour les dites participations.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	74 650 921		
TOTAL	74 650 921		
TOTAL GENERAL	74 650 921		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			74 650 921	74 650 921
TOTAL			74 650 921	74 650 921
TOTAL GENERAL			74 650 921	74 650 921

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		1 085 785			1 085 785
TOTAL		1 085 785			1 085 785
TOTAL GENERAL		1 085 785			1 085 785
Dont dotations et reprises financières		1 085 785			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers		10 247	10 247	
TOTAL		10 247	10 247	

Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine		485	485		
Fournisseurs et comptes rattachés		88 867	88 867		
Autres dettes		3 538 995	0	3 538 995	
TOTAL		3 628 347	89 352	3 538 995	

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL	1.0000	74 650 881			74 650 881

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	485
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 342
Total	17 827

Détail des charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

	Montant
Fourmiss Facture non parvenue	
- PROV CAC	13 156
- PROV AG	4 186
Total	17 342

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -



Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15 et Art. R. 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SASU GENERALE OUTILS	3 639 925	3 637 561	66.10	2 500 010	2 500 010			417 617	213 248	
- SASU APPRO MEDIAS	1 930 010	1 633 772	100.00	2 000 010	1 830 010			490 073	374 787	
- SAS RUNTRUCK	3 602 405	3 533 669	68.00	2 500 010	2 425 010			538 256	194 724	
- SASU BENNES & REGIES	2 661 516	2 653 357	54.44	1 500 010	1 500 010			398 949	161 539	
- SAS SOLAR MIMIZAN	2 500 000	2 057 139	100.00	2 500 000	2 500 000			1 848 188	360 190	
- SAS MARGERIAZ ENERGIE	1 500 000	1 536 042	100.00	1 500 000	1 500 000			614 270	48 039	
- SAS ETHICOHM	3 025 250	2 717 215	82.64	2 500 000	2 500 000			28 622	514 443	
- SAS EUROPEAN ENGINE SUPPORT	2 680 000	2 697 953	93.28	2 500 000	2 500 000			2 205 646	193 721	
- SAS INITIATIVE CINEMA ONE	2 525 000	2 762 420	98.03	2 500 000	2 500 000			1 628 859	220 693	
- SAS TOITURES CAPISCOL(situ2S10)	2 564 000	2 639 903	97.50	2 500 000	2 500 000			272 845	90 874	
- SAS AGROFAB	3 500 000	3 252 118	57.14	2 000 000	1 926 000			808 497	154 830	
- SAS ELECSOL RHONE	2 626 000	2 621 179	95.20	2 500 000	2 500 000				10 578	
- SAULZET II		641 358	60.95	1 200 000	900 000			864 439	1 041 349	
- SOLAR MED I	24 796	4 208 360	55.00	2 499 772	2 498 408			57 538	336 126	
- SARL CONCRETE CONSTRUCTION	4 379 113	4 355 229	54.90	2 500 000	2 403 846			1 039 155	208 686	
- SAS HOSPITALITY FINANCE	3 966 674	3 842 142	59.90	2 500 000	2 410 000			735 928	430 008	
- SAS PIANOFI	4 819 028	4 642 695	50.90	2 500 000	2 450 000			809 602	394 873	
- SAS VOLTAFRANCE	2 662 000	2 728 733	93.91	2 500 000	2 500 000			122 814	2 812	
- LES JARDINS D'ARCADIE	4 000 000	5 571 708	62.50	2 500 000	2 500 000			15 123 202	1 653 348	
- SAS AFFILLYOG2	1 479 320	2 397 491	65.63	2 500 000	2 500 000			1 177 992	1 222 508	
- JS MANAGEMENT	6 109 934	5 703 275	40.50	2 500 000	2 500 000			283 902	537 388	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SAS Y TREZA	4 036 391	3 789 109	35.70	1 457 169	1 439 683			879 396	325 622	
- SAS ELECSOL HAUT VAR	5 101 000	5 070 103	49.01	2 500 000	2 500 000			90 157	1 177 833	
- SAS ELECSOL CAMARGUE	5 101 000	5 083 701	49.01	2 500 000	2 500 000			43 455	431 022	
- SAS LA FAYE ENERGIES	59 000	1 862 427	37.29	2 002 000	2 002 000			835 029	157 404	
- AGORA FINANCE SERVICES	114 325	687 794	33.33	300 000	300 000			8 700 454	47 189	
- SAS EOLE 79	188 891	3 081 655	20.82	1 191 941	1 078 685			3 591 134	1 347 706	
- ALGONQUIN ASSET MANAGEMENT FRAN	62 500	4 563 340	20.00	2 500 000	2 500 000			2 687 943	688 152	
- SAS CAPUCINES DISTRIBUTION	5 652 313	5 502 165	44.20	2 500 000	2 500 000			2 855 650	95 078	
- SAS CERES FINANCEMENT	5 316 316	5 198 666	46.10	2 500 000	2 450 980			1 281 230	285 270	
- SAS MEDIOPERA	5 641 750	5 561 794	42.80	2 500 000	2 500 000			701 867	375 283	
- SAS ELEV ALOC	4 953 415	4 912 173	47.90	2 500 000	2 500 000			1 014 637	262 552	
- SAS MOB ILOT	4 138 675	4 119 163	46.20	2 000 000	2 000 000			954 257	107 453	
- SAS SYSTEMES REFRIGERATION	4 907 110	4 844 096	40.10	2 000 000	1 950 495			439 458	75 233	

Renseignements globaux
Renseignements détaillés non reprises en A



Liste des filiales et participations

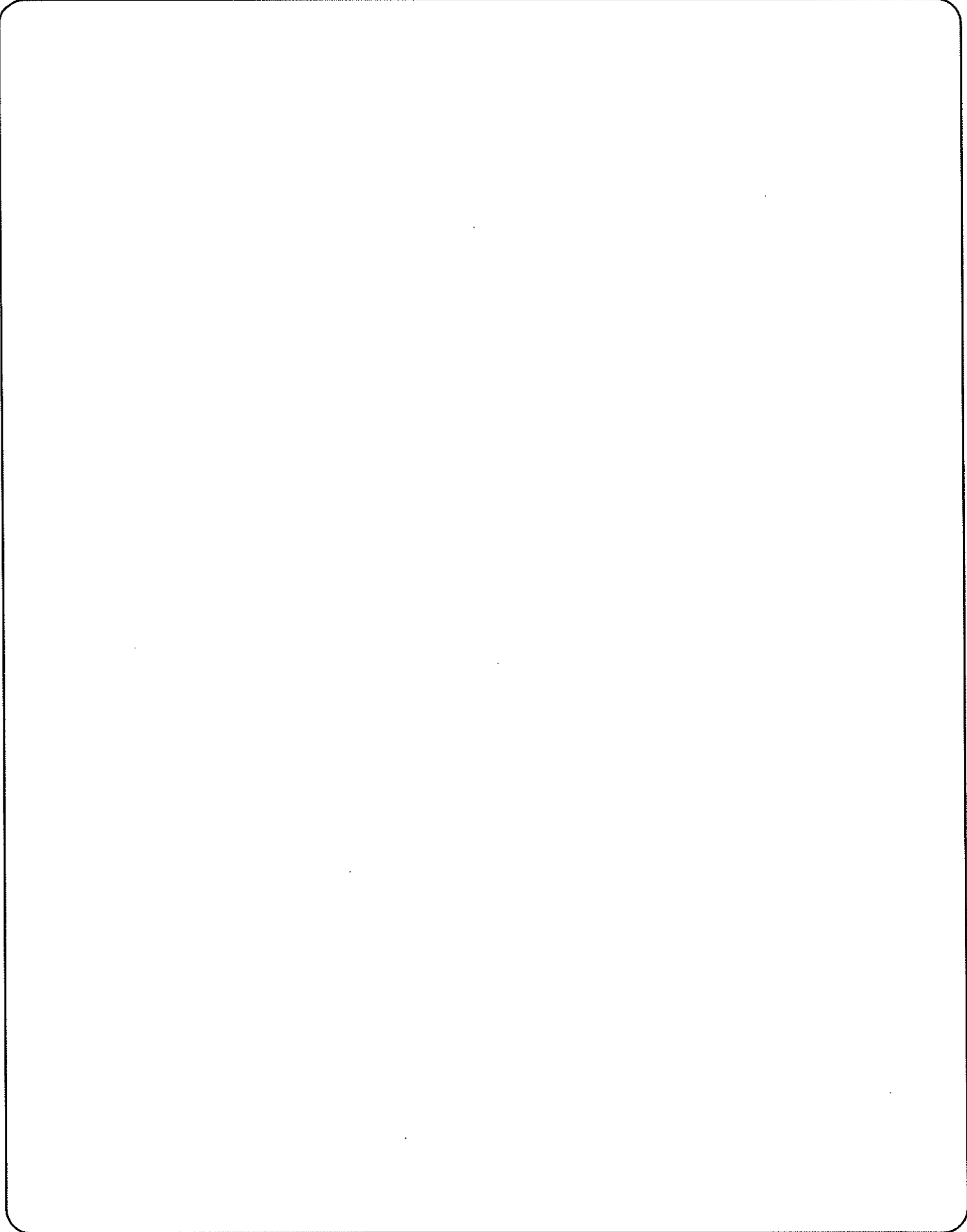
(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
- Participations non reprises en A										



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010



ANNEXE

Exercice du 01/01/2010 au 31/12/2010

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 531-2/21)

NEANT



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				74 650 881	74 650 881
Nbre des actions ordinaires existantes				74 650 881	74 650 881
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				1 745 183-	1 869 377-
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				1 745 183-	2 955 162-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				0.02-	0.03-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				0.02-	0.04-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

